

Discours de M. Jean-Baptiste Mattéi,
Ambassadeur, Représentant permanent de la France
devant le segment de haut niveau de l'ECOSOC
Genève, 6 juillet 2011

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, mon pays assure actuellement la Présidence du G20, présidence qui culminera avec le Sommet de Cannes les 3 et 4 novembre prochain. Il est essentiel que les réflexions en cours au sein du G20 soient menées en étroite concertation avec le système des Nations unies. Le segment de haut niveau de l'ECOSOC nous fournit à cet égard une occasion privilégiée de dialogue.

La Présidence française du G20 est sensible à l'importance des questions d'éducation. L'éducation est tout à la fois un droit universel, le pilier fondamental de toute société humaine, et un enjeu essentiel du développement social et économique des sociétés.

A cet égard, une solution durable à la crise que nous venons de traverser nécessite de relever le défi de la création d'emplois, qui a été réaffirmé comme objectif prioritaire lors du Sommet de Séoul. Il faut, pour se faire, redoubler d'efforts, notamment en matière d'éducation et de formation professionnelle, si l'on veut offrir aux jeunes générations des formations adaptées aux besoins du marché du travail. La France souhaite que le G20 avance résolument sur ces sujets, en particulier dans le cadre de la réunion des ministres du travail qui se tiendra à Paris les 26 et 27 septembre.

Monsieur le Président,

La France est un des tout premiers bailleurs internationaux de l'aide au développement en matière éducative, avec un montant total d'aide publique consacrée à l'éducation d'environ 1,5 milliard d'euros en 2009. Si une part importante de notre aide se porte sur les enseignements secondaire et supérieur, il convient de souligner que, depuis une dizaine d'années, la politique française s'est tournée davantage vers l'enseignement primaire. Cette évolution est conforme

aux engagements internationaux pris par notre pays au Forum mondial de l'éducation de Dakar, en avril 2000, et au Sommet du Millénaire de New York, en septembre de la même année.

L'égalité d'accès à l'éducation est également un défi majeur à relever. En dépit des efforts réalisés pour permettre cette égalité d'accès, les jeunes filles ont encore souvent peu de chances d'accéder à une éducation complète. Si aujourd'hui une majorité d'entre elles accède à l'enseignement primaire, trop nombreuses sont celles qui n'achèvent pas le cycle secondaire. La sous-scolarisation et la déscolarisation des jeunes filles dans les pays en développement sont le résultat des effets conjugués de la pauvreté, de discriminations fondées sur le genre et d'effets structurels qu'il importe de prendre au sérieux si l'on veut atteindre les objectifs de l'Education pour Tous.

C'est pourquoi, tout en continuant à aider les pays du Sud dans leurs efforts vers la scolarisation universelle, la France estime qu'il faut :

- réorganiser le post-primaire en diversifiant les voies d'éducation et de formation ; il s'agira en particulier de développer des dispositifs d'enseignement technique et de formation professionnelle accessibles à tous niveaux ;
- appuyer l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans les filières générales et professionnelles, notamment en renforçant la formation des enseignants ;
- enfin, renforcer les efforts en direction de la scolarisation des filles, en favorisant la mise en place d'une éducation non sexiste.

Monsieur le Président,

On ne peut ignorer la question du financement de l'éducation, en particulier le financement de l'éducation de base.

Malgré l'augmentation du volume global de l'aide aux pays en développement, les besoins demeurent immenses. Ils sont estimés à 16 milliards de dollars par an. La communauté internationale doit donc trouver d'autres sources de financement pour espérer atteindre la scolarisation universelle.

Le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, dont la France assure le secrétariat permanent, vient de créer un groupe de travail dédié au financement de l'éducation. Ce groupe vient d'élaborer un rapport intitulé « L'innovation dans le financement de l'éducation », présenté à l'Assemblée générale des Nations unies, qui propose différents mécanismes de financements innovants. Permettez-moi ici d'en évoquer trois :

- tout d'abord, la taxe sur les transactions financières internationales ; songeons qu'une taxe de 0,005% (soit 5 centimes d'euro sur 1000 euros échangés) pourrait générer 33 milliards de dollars par an ;

- ensuite, les micro-donations des particuliers sur leurs transactions bancaires : si 300 000 personnes souscrivent à ce programme, le montant reversé pourrait atteindre 36 millions d'euros par an ;

- enfin, les partenariats public-privé, mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement contribuant au service public.

Pour conclure, je souhaite que nous puissions continuer tous ensemble à promouvoir une éducation pour tous de qualité, articulée avec une formation professionnelle tournée vers l'emploi, et assurer un accès égalitaire des filles à l'éducation.

La France, pour sa part, continuera à défendre avec vigueur ces objectifs. Notre succès dépendra de notre capacité collective à les porter dans toutes les enceintes pertinentes.

Je vous remercie pour votre attention.

